

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [1]

Artikel: Libre à elles : réfugiés : ne nous trompons pas de cible

Autor: Friedli, Valentine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIBRE A ELLES

REFUGIES : NE NOUS TROMPONS PAS DE CIBLE

Pendant toute l'année 1986, nous offrirons cette page à des politiciennes désireuses de s'exprimer sur des sujets qui leur tiennent particulièrement à cœur, en dehors des questions féminines. Valentine Friedli, conseillère nationale (soc., JU) a accepté d'inaugurer cette rubrique.

Je remercie Femmes suisses de donner la parole aux politiciennes. Puisque j'ai l'honneur d'inaugurer la série, j'ai choisi le thème actuel le plus controversé, celui des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Quelques rappels destinés à placer le problème dans un contexte plus général.

Les déplacements de population des régions pauvres vers les régions riches font partie intégrante de l'histoire des hommes. Sans remonter aux invasions

barbares, où des tribus entières étaient poussées à chercher leur nourriture sous des cieux plus cléments, on doit constater que le phénomène s'est amplifié avec les temps modernes. A l'origine des mouvements de population, on trouve généralement des facteurs politiques, démocratiques, économiques, ethniques, parfois cumulés.

C'est ainsi qu'entre 1830 et 1930, plus de 52 millions d'Européens, soit le tiers de la population, ont quitté leur continent pour s'installer dans des pays neufs, principalement aux Etats-Unis.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe comptait 20 millions de personnes déplacées, originaires des pays de l'Est. Il a fallu plus de quinze ans pour régler le sort de ces réfugiés.

Depuis la signature en 1951, de la

Convention internationale de Genève sur les réfugiés, la Suisse a accordé le statut de réfugié à environ 30 000 personnes, pour la plupart Hongrois, Tchécoslovaques, Polonais, Indochinois. Si bien que l'image traditionnelle et simpliste du réfugié est encore celle d'une personne qui fuit un régime communiste. Le droit d'asile étant un droit subjectif, c'est-à-dire qui varie avec le jugement, les sen-

ve, Fribourg, Lausanne et Delémont, les Chambres fédérales n'auraient pas rechigné aussi longtemps à engager le personnel nécessaire au traitement rapide des dossiers. Ce retard inadmissible a favorisé le développement dans la population de sentiments d'inquiétude et de xénophobie sur fond de crise, d'inégalités, d'augmentation de la pauvreté, de peur.

Dans notre pays, les demandeurs d'asile proviennent principalement de quatre pays, Turquie, Zaïre, Sri Lanka, Chili. Quatre dictatures qui figurent en bonne place dans le dernier rapport d'Amnesty International, pour les viola-



tions des droits de l'homme, les arrestations arbitraires, les représailles collectives, les tortures, les disparitions, etc. Vrai ou faux réfugié ? La réponse n'a rien à voir avec la définition légale du réfugié.

Aujourd'hui, les organisations spécialisées estiment qu'il y a plus de 20 millions de réfugiés dans le monde. L'Europe n'en reçoit que 5 %. Dès 1980, notre pays doit faire face à une augmentation rapide des demandes d'asile : de 853 en 1976, le nombre des demandes passe à 3020 en 1980 et à près de 10 000 en 1985.

Conformément à la loi sur l'asile, les autorités cantonales enregistrent les demandes, procèdent à un premier interrogatoire, transmettent les dossiers à la Confédération, s'occupent du logement et de l'entretien du demandeur d'asile pendant la durée de la procédure, aux frais de la Confédération. Cette dernière procède à une deuxième audition et prend la décision d'accorder ou de refuser le statut de réfugié. Le retard accumulé dans le traitement des dossiers et les situations humaines dramatiques qui en résultent, notamment pour les demandes déposées depuis trois ou quatre ans, sont imputables aux lenteurs fédérales. Et je ne peux pas m'empêcher de penser que si les demandeurs d'asile s'étaient adressés à Zurich, Aarau, Saint-Gall ou Lucerne plutôt qu'à Genève,

Fribourg, Lausanne et Delémont, les Chambres fédérales n'auraient pas rechigné aussi longtemps à engager le personnel nécessaire au traitement rapide des dossiers. Ce retard inadmissible a favorisé le développement dans la population de sentiments d'inquiétude et de xénophobie sur fond de crise, d'inégalités, d'augmentation de la pauvreté, de peur.

Ne nous bouchons pas les yeux, l'énorme endettement des pays de l'hémisphère sud qui s'épuisent à en payer les intérêts, l'explosion démographique, le déséquilibre des échanges entre pays riches et pauvres qui oblige ces derniers à exporter toujours plus pour un moindre prix, la course aux armements avec la nouvelle guerre des étoiles qui va continuer à mobiliser inutilement des sommes folles, ne préparent pas des lendemains qui chantent. Mais ne nous trompons pas de cible : les demandeurs d'asile sont aussi les victimes du système économique. Ils ont droit à un traitement humain.

Valentine Friedli
conseillère nationale

1 FS 03882
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET
UNIVERSITAIRE
SERVICE DES PERIODIQUES
1211 GENÈVE 4
9
82